

Animateurs et directeurs de centres de vacances : les formations BAFA et BAFD en Lorraine

1 – Les organismes de formation

2 – Les aides au financement

1 - Les organismes de formation **(classés par ordre alphabétique)**

AJLOR – COCKTAIL EVASION

44a, avenue Foch

57000 METZ

Tél : 03.87.75.95.95

Fax : 03.87.75.95.96

E-mail : cocktail.evasion@wanadoo.fr

Internet : www.ajlor.net

ASSOCIATION REGIONALE DES ŒUVRES EDUCATIVES ET DE VACANCES DE L'EDUCATION NATIONALE (AROEVEN)

28, rue de Saurupt - CO N°13

54035 NANCY CEDEX

Tél : 03.83.55.32.52

Fax : 03.83.90.79.80

E-mail : ce.aroeven@ac-nancy-metz.fr

Internet : www.vacances-aroeven.fr

CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVES (CEMEA)

23, rue Georges Mouton - B.P. 70046

54303 LUNEVILLE CEDEX

Tél : 03.83.74.06.63

Fax : 03.83.74.39.11

E-mail : vacances.loisirs@cemea-lorraine.org

Internet : www.cemea.asso.fr/lorraine

- Contact en Moselle :

Maison des Associations

1, rue du Coëtlosquet

57000 METZ

Tél : 03.87.69.04.76

CENTRE DE FORMATION D'ANIMATEURS ET DE GESTIONNAIRES (CFAG)

Délégation Lorraine :

8, avenue de Douaumont - **55100 VERDUN**

Tél : 03.29.88.90.42

Délégué de Moselle : Mr PAUL

4, rue des Prés - **57455 SEINGBOUSE**

Tél : 06.19.49.84.15

Internet : <http://asso-cfag.com>

COMITE PROTESTANT DE CENTRES DE VACANCES (CPCV) - EST

- 13, rue de la République

67800 HOEHNHEIM

Tél : 03.88.62.28.28

Fax : 03.88.83.28.84

E-mail : cpcvest.animation@free.fr

Internet : <http://cpcvest.free.fr/>

- Antenne de Moselle :

M. METZ Jean - 24, rue du Breuil

57525 TALANGE - Tél : 03.87.80.28.30

ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE

Permanence régionale

CVL Les Tronches

88200 SAINT-ETIENNE LES REMIREMONT

Tél /Fax : 03.29.61.06.26

E-mail : cvl-les-tronches@eedf.asso.fr

- E.E.D.F. - 10, rue du Bon Pasteur - BP 55165

57075 METZ CEDEX 03

Tél : 03.87.74.96.09

E-mail : secretariateedfalor@eedf.asso.fr

Internet : <http://lorrainealsace.eedf.fr>

Site Internet national : www.eedf.asso.fr

FAMILLES RURALES

38, rue Sainte-Catherine
54000 NANCY
Tél : 03.83.37.95.85
Fax : 03.83.35.82.78
E-mail : familles.ruraleslorraine@wanadoo.fr
Internet national : www.famillesrurales.org
www.ma-formation-bafa.fr

FEDERATION CULTURE ET LIBERTE MOSELLE

1, rue du Coëtlosquet
57000 METZ
Tél : 03.87.69.04.57
E-mail : culture.et.liberte.vacances@numericable.fr
Internet : www.cultureetliberte-moselle.com

FRANCAS LORRAINE

58 bis, rue de la Commanderie
54000 NANCY
Tél : 03.83.29.37.23 - Fax : 03.83.33.11.71
E-mail : lesfrancasdelorraine@wanadoo.fr
Internet : www.francaslca.net
- Francas de **Meurthe-et-Moselle** : même
adresse que Francas de Lorraine
E-mail : francas54@wanadoo.fr
- Pour la **Meuse et la Moselle**, s'adresser aux
Francas de Lorraine
- Francas des **Vosges**
6, avenue du Général de Gaulle
88000 EPINAL
Tél : 03.29.82.48.08 - Fax : 03.29.82.63.94
E-mail : lesfrancasdesvosges@wanadoo.fr

LEO-LAGRANGE - GRAND EST

94, rue Pierre Evrat - BP 107
88103 SAINT-DIE-DES-VOSGES
Tél : 03.29.56.18.78
Fax : 03.29.56.18.83
E-mail : grandest@leolagrange.org
Internet : www.bafa-bafd.org

Correspondants départementaux :

- Sandrine BLANCHOT
Centre social - Rue Jéricho
54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.01.02
- Melki BARKAT
Centre Socio Culturel La Louvière
54, rue Croix Saint-Joseph
57155 MARLY
Tél : 03.87.62.35.84

**OEUVRE PRIVEE DE CENTRES
DE VACANCES (O.P.C.V.)**

7, rue des Forgerons - BP 30139
57302 HAGONDANGE CEDEX
Tél : 03.87.71.71.63
E-mail : opcv@wanadoo.fr
Internet : www.opcv.fr

**UNION FRANCAISE DES CENTRES
DE VACANCES (U.F.C.V.)**

Délégation régionale
35, avenue Foch - **54000 NANCY**
Tél : 03.88.15.52.20
Fax : 03.83.90.19.94
E-mail : lorraine@ufcv.fr
Internet national : www.bafa.ufcv.fr
- 1, rue du Coëtlosquet
57000 METZ
Tél : 03.87.69.04.20 - Fax : 03.87.69.04.21
- 17, place de l'Eglise
88230 PLAINFAING
Tél : 03.29.52.74.63 - Fax : 03.29.52.73.94

**UNION REGIONALE DES FEDERATIONS
DES ŒUVRES LAIQUES DE LORRAINE
(U.R.F.O.L.O.R.)**

3, rue Gambetta **57000 METZ**
Tél : 03.87.50.45.42
Fax : 03.87.50.48.11
E-mail : urfolor@wanadoo.fr
Internet national : www.laligue.org

Fédérations départementales :

- Fédération des Œuvres Laiques 54
49, rue Isabey **54000 NANCY**
Tél : 03.83.92.56.00 - Fax : 03.83.28.56.09
E-mail : vpt54@ligue54.org
- Fédération des Œuvres Laiques 55
15, rue Robert Lhuier **55000 BAR-LE-DUC**
Tél : 03.29.79.0858 - Fax : 03.29.45.38.39
E-mail : contact.fol55@wanadoo.fr
- Fédération des Œuvres Laiques 57
3, rue Gambetta **57000 METZ**
Tél : 03.87.66.10.53 - Fax : 03.87.66.10.52
E-mail : vpt57@laligue.org
- Fédération des Œuvres Laiques 88
4, quai des Bons Enfants **88000 EPINAL**
Tél : 03.29.69.60.51 - Fax : 03.29.64.01.13
E-mail : bafa-bafd@fol-88.com

**UNION REGIONALE DES FOYERS
RURAUX DE LORRAINE**

3 bis, rue de Pixérécourt

54220 MALZEVILLE

Tél : 03.83.20.60.90 - Fax : 03.83.21.27.54

E-mail : urfr.lorraine@mouvement-rural.org

Internet : www.foyers-ruraux-lorraine.org

Fédérations départementales :

- 5, rue Victor Hugo

54770 BOUXIERES-AUX-CHENES

Tél : 03.83.31.10.35 - Fax : 03.83.31.15.62

E-mail : foyersruraux54@wanadoo.fr

- 14, grand'rue

57420 GOIN

Tél : 03.87.52.41.97 - Fax : 03.87.52.45.93

E-mail : fdf.57@mouvement-rural.org

- 58, route de Neufchâteau

88500 POUSSAY

Tél : 03.29.37.41.42 - Fax : 03.29.37.30.59

E-mail : fdf.88@mouvement-rural.org

2 - Les aides au financement

Le montant des aides présentées ci-dessous est variable selon le département de résidence et le type de session choisie. Il n'est versé que si la formation a été suivie. (montants 2009)

• Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) :

Une aide nationale est versée à toute personne suivant la formation BAFA, sans condition d'âge ou de ressources. Son montant, forfaitaire pour l'ensemble de la formation, est de 91,47€ ou de 106,71€ si la formation est centrée sur l'accueil du jeune enfant. Elle est versée à l'issue de la formation. Le formulaire de demande est disponible sur le site Internet www.caf.fr.

La CAF de Meurthe-et-Moselle accorde des bourses pour le BAFA ou le BAFD aux jeunes de moins de 25 ans, enfants d'allocataires de la CAF de Meurthe-et-Moselle, à la charge de leur parents. Cette aide de 115€ par stage est attribuée si le quotient familial ne dépasse pas 688€.

La CAF de Meuse accorde une aide de 96,50€ pour la formation générale aux enfants d'allocataires ou allocataires de la CAF 55.

La CAF de Moselle accorde une aide de 65€ pour la formation générale aux mosellans allocataires ou susceptibles de l'être.

La CAF des Vosges accorde une aide de 229€ pour la formation générale aux personnes dont le quotient familial est inférieur à 550€.

Contacts des CAF sur www.caf.fr

• Les Conseils Généraux :

Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, octroie une aide de 70€ par stage, sous condition de ressources, mais pas d'âge (quotient familial inférieur à 688€).

Le Conseil Général de la Meuse n'attribue aucune aide pour l'année 2009.

Le Conseil Général de la Moselle ne donne pas de subvention directement aux stagiaires, mais à certaines associations. Pour plus d'informations, renseignez-vous directement auprès de l'association de votre choix.

Le Conseil Général des Vosges accorde une aide de 152€ versée à l'obtention du diplôme aux jeunes de moins de 26 ans domiciliés dans les Vosges, ayant effectué leur stage d'approfondissement au sein d'un organisme lorrain, et titulaires de la carte ZAP (en vente 8€ au Conseil Général des Vosges, Mission Jeunes). Pour le BAFD, une aide de 152€ est accordée aux moins de 30 ans domiciliés dans les Vosges, à l'obtention du diplôme.

• Les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports

Accordent une bourse pouvant atteindre 305€ maximum (200€ et 105€) à condition de répondre à l'un des critères d'attribution suivants :

- être lycéen boursier (au moins 6 parts) ou étudiant boursier (au moins échelon 3),
- Bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi non indemnisé ou jusqu'à concurrence du montant du RSA.

Notice et formulaire de demande d'aide à la formation disponibles sur le site www.drdjs-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr (rubrique formations)

• **Sachez également que :**

- Si vous êtes ressortissant de la Mutualité Sociale Agricole, n'oubliez pas de solliciter votre caisse.

- Les Centres Communaux d'Action Sociale des mairies peuvent éventuellement alléger le coût de la formation si celle-ci demeure encore inabordable pour vous, malgré les autres aides perçues.

- Quelques centres sociaux, associations organisatrices de loisirs ou de vacances peuvent vous aider à prendre en charge votre formation si vous vous engagez à travailler pour eux.

- Les comités d'entreprises participent également quelquefois au financement de cette formation. Posez-leur la question.

- Certains organismes de formation peuvent allouer une bourse à leurs membres, en fonction des revenus. Se renseigner directement auprès des organismes.

- Le Congé Animation Jeunesse permet aux salariés de moins de 25 ans d'obtenir un congé non rémunéré de 6 jours pour participer à des activités d'animation jeunesse. La demande doit être adressée à l'employeur par courrier recommandé au moins 30 jours avant le début de la formation (article R225-1 du code du travail).

Pour en savoir plus

www.bafa-bafd.gouv.fr

A noter que des offres d'emploi d'animateurs sont consultables sur le site Internet de CRIJ Lorraine et que les animateurs diplômés ou stagiaires peuvent également s'y enregistrer pour proposer leurs services :

www.jeunesenlorraine.org